



DEROGATIONS SCOLAIRES

2 formulaires de demande de dérogation :

- Pour les familles qui habitent La Septaine et qui souhaitent scolariser leur enfant sur une autre commune de La Septaine
- Pour les familles hors Septaine qui souhaitent scolariser leur enfant sur La Septaine

1- Récupérer un formulaire de demande de dérogation (et le compléter) :

- Au siège de La Septaine à Avord
- Dans toutes les mairies de La Septaine
- Sur le site de la CdC : cc-laseptaine.fr

2- Demander l'avis du Maire de la commune de résidence, via le formulaire de demande de dérogation (Favorable ou Défavorable)

3- Demander l'avis du Maire de la commune concernée par la demande de dérogation, via le formulaire de demande de dérogation (Favorable ou Défavorable)

4- Envoyer le formulaire signé des 2 Maires à la CdC de La Septaine

5- La commission des Affaires Scolaires donne un avis (Favorable ou Défavorable)

Date de la réunion de la commission : 8 juin 2022

6- La CdC de La Septaine décide ou pas de l'attribution de la dérogation

7- Un courrier est envoyé à la famille l'informant de la décision

8- **Inscription en Mairie** de la commune concernée. Pièces à joindre :

- Courrier de La Septaine attestant de l'accord de dérogation
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Livret de vaccination à jour

➔ La Mairie délivre un certificat d'inscription

9- **Admission de l'enfant par l'École.** Documents à présenter :

- Livret de famille
- Certificat d'inscription
- Livret de vaccination à jour

IMPORTANT

Dérogation vers une commune extérieure à La Septaine

Toutes les demandes de dérogations pour une scolarisation hors Septaine doivent être redirigées vers la CdC de La Septaine.